



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Mercredi 07 août 2024- Palais d'État Iavoloha*

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 07 août 2024 au Palais d'État Iavoloha. Prédé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement qui assurent actuellement les affaires courantes.

### **I- COMMUNICATION VERBALE**

#### **GOUVERNEMENT + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) relatifs à l'importation des équipements utilisés par le Projet PARN / ONN en collaboration avec l'UNICEF et l'UNOPS**

#### **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé l'accueil du Vème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission de l'Océan Indien (COI) à Madagascar.** Il sera précédé des sessions extraordinaires du Conseil des ministres, qui rassemblera les Ministres en charge des affaires étrangères des cinq Etats membres, ainsi que du Comité des Officiers Permanents de Liaison (COPL) de la COI. En outre, les partenaires et membres observateurs de la COI y seront également invités, à l'instar de l'Union européenne, l'Agence Française de Développement (AFD), l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, la Chine, l'Inde et le Japon. Cette initiative est également en phase avec la vision de Monsieur le Président de la République de renforcer le leadership de Madagascar dans la région de l'océan Indien.

**Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar à la Cérémonie officielle d'investiture du Président de la République du Rwanda, SEM Paul KAGAME, du 11 août 2024 à Kigali, Rwanda.** La participation d'une délégation officielle malagasy à cet évènement emblématique pour le Rwanda s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale entre Madagascar et le Rwanda, lesquelles ont connu un développement notable ces dernières années, développement qui mérite ainsi d'être entretenu, notamment en honorant de notre présence cette cérémonie d'investiture du Président rwandais nouvellement réélu le 15 juillet 2024. Dans un contexte géopolitique mondial en perpétuel mutation, il s'avère important d'entretenir et de valoriser la solidarité entre pays frères africains, tel que le Gouvernement rwandais l'a fait en ayant dépêché une délégation rwandaise pour le représenter à la

cérémonie d'investiture du Président de la République de Madagascar, le 16 décembre 2023.

**Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar au Sommet du Forum sur la Coopération Sino-Africaine (FOCAC), du 04 au 06 septembre 2024 à Beijing, République populaire de Chine, et évènements en marge, du 06 au 10 septembre 2024.**

Le FOCAC est une plateforme d'échanges et de dialogue collectif ayant pour objectif de renforcer la coopération entre les pays africains et la République populaire de Chine. Pour cette édition, le thème du Sommet du FOCAC est: Travailler ensemble à promouvoir la modernisation et à construire une communauté d'avenir partagé Chine- Afrique de haut niveau ».

Les discussions et échanges lors de ce Sommet se concentreront sur quatre (04) thématiques générales parmi lesquels Madagascar a opté pour la thématique : Accompagner l'Afrique dans l'industrialisation, la modernisation agricole et le développement vert sur la voie de la modernisation. Une Déclaration et un plan d'action seront adoptés à l'issue de ce Forum, lesquels serviront de cadre pour la définition de la coopération sino-africaine en général et sino-malagasy en particulier. La délégation malagasy participera aux conférences en marge ainsi qu'aux échanges avec les entrepreneurs chinois.

#### **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la priorisation du Projet « Medium Ring Tanà » pour le financement par le Gouvernement chinois par le biais de l'EXIM BANK Chine.** Ce projet figure parmi les projets de grande envergure du Gouvernement malagasy qui, à travers la construction de lignes aériennes de transport d'énergie électrique moyenne/haute tension et de onze sous-stations autour d'Antananarivo, servira à renforcer le système de distribution d'électricité dans la région Analamanga, s'étendant jusqu'aux régions Vakinankaratra et Itasy. Ainsi, le Gouvernement malagasy souhaiterait réaffirmer l'importance capitale de la mise en œuvre dudit projet aux fins d'augmenter significativement le taux d'accès à l'électricité dans le pays, lequel s'aligne aux deux des trois piliers de la Politique Générale de l'Etat malagasy actuelle, à savoir le développement du capital humain et de l'industrialisation du pays

#### **MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé de procéder aux démarches administratives et financières relative au transfert de subvention de fonctionnement pour les Centres Hospitaliers Universitaires du Ministère de la Santé Publique.** Un suivi a été fait et il a été constaté que le Ministère a mené des efforts pour réduire ces subventions de 40% par rapport à l'année 2023

#### **MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES**

**Le Conseil des Ministres approuvé la communication verbale relative au compte rendu de la mise en œuvre du programme de protection sociale « TSIMBINA » - (CERC).** Ce programme vise à appuyer les ménages économiquement vulnérables pour atténuer les effets de l'inflation, à maintenir la scolarité des enfants, à travers deux transferts monétaires et des mesures d'accompagnement. 657 000 ménages bénéficiaires sont répartis dans 119 districts des 23 régions de Madagascar: 53% en zones urbaines et

47% en zones rurales. Les bénéficiaires doivent remplir les conditions d'éligibilité telles que : l'inscription volontaire au niveau des fokontany, triage et sélection par les Comités de Protection Sociale (CPS) et la validation par la communauté après enquête. Les ménages déjà inclus dans d'autres programmes sociaux tels que Vatsin'Ankohonana, Asa Avotra Mirindra, Mijoro, Milofo, sont inéligibles au programme TSIMBINA. L'adhésion ainsi que les différentes activités liées à sa mise en œuvre ne requièrent aucune contribution financière des ménages. Le programme prévoit le paiement d'un montant total de 250 000 Ariary par ménage bénéficiaire, transféré en deux tranches : 100 000 Ariary pour le premier paiement et 150 000 Ariary pour le second. En plus des transferts monétaires, TSIMBINA accompagne les ménages bénéficiaires à renforcer leur résilience. Des séances de sensibilisation visant à promouvoir des pratiques positives pour améliorer le bien-être familial, favoriser l'éducation des enfants, encourager une meilleure nutrition et augmenter les sources de revenus, sont proposées aux bénéficiaires. Le paiement de la deuxième tranche est conditionné par la participation des bénéficiaires à ces sessions de sensibilisation. Bien que Tsimbina soit conçu comme une réponse à l'inflation, il contribue également au développement humain. Le programme est coordonné par le Ministère de la Population et des Solidarités, financé par la Banque Mondiale, et mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement. Compte tenu de la période électorale, le processus de ciblage a été interrompu. Actuellement, 251 191 ménages dans 67 districts bénéficiaires ont déjà reçu le premier paiement. Pour la région Analamanga, un essai de paiement a déjà été effectué au fokontany d'Ampahibe pour 182 ménages via mobile money. Par la suite, 2 724 bénéficiaires réparties dans 5 arrondissements recevront le premier transfert monétaire dès l'approbation de cette communication verbale .

## **MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au projet présidentiel village artisanal d'Ivato.** L'artisanat représente un levier économique majeur pour Madagascar, favorisant la création d'emplois pour tous et la valorisation du capital humain, conformément à la politique générale de l'État. Praticué par plus de deux millions d'artisans répartis en 14 filières et 164 métiers à travers l'île, l'artisanat génère environ 20 millions d'euros par an à l'exportation. Afin de promouvoir ce secteur clé, l'État malgache, à travers un projet présidentiel, a décidé de construire un village pour les artisans. Ivato a été choisi comme emplacement stratégique, étant la porte d'entrée de Madagascar vers le reste du monde. Ainsi, la construction du "village artisanal" débutera prochainement et le Ministère coopérera avec la Présidence de la République pour le calendrier de réalisation. Un projet spécial « rue piétonne » sera aussi mis en place avant le « village artisanal » qui changera complètement l'aspect du quartier d'Ivato..

## **MINISTERE DES MINES + MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'opération de déguerpissement au sein du noyau dur du Corridor Fandriana Vondrozo suite à l'envahissement des exploitants miniers.** Depuis fin juin 2024, une exploitation minière illicite au sein d'une aire protégée perdure à Ivohibe, à l'intérieur de l'Aire Protégée corridor Fandriana Vondrozo. En effet, plus de 3 000 individus répartis sur 400 toits exploitent des pierres précieuses, notamment du rubis. L'envergure des exploitations minières oblige l'Etat malagasy à intervenir d'urgence

pour mener des actions drastiques pour éradiquer ce phénomène. Les enjeux de cette exploitation sont complexes et rendent difficile la gestion de l'Aire Protégée. A savoir des enjeux environnementaux majeurs : déforestation, dégradation des habitats naturels, pollution des sols et des eaux, perturbation des cycles hydrologiques. Des enjeux diplomatiques : risques de nuire à la réputation de Madagascar à l'international et auprès des partenaires techniques et financiers. Des enjeux économiques : économie informelle, hausse substantielle du coût de la vie dans les localités environnantes, bénéfices économiques ne profitant pas forcément au développement local. Des enjeux légaux et institutionnels : non-respect des lois environnementales et minières (incluant le Code des Aires Protégées et le Code Minier qui interdisent les activités extractives au sein des aires protégées, etc.). Des enjeux sociaux : risques d'insécurité, explosion sociale, etc. L'atteinte de nos objectifs communs dans la gestion des Aires Protégées nécessite l'implication et la mobilisation de tous les départements ministériels concernés. Les actions à mener visent à maintenir l'intégrité écologique à travers le déguerpissement immédiat des exploitants à l'intérieur de l'Aire Protégée. La protection de nos Aires Protégées requiert une coopération renforcée entre toutes les parties prenantes et une action concertée à tous les niveaux.

## **II- ABROGATION**

### **MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-1569 du 12 décembre 2023 portant nomination du Commandant de la Circonscription de la Gendarmerie nationale de Toamasina.

**Iavoloha, ce 07 août 2024,**

***La Direction de la Communication  
de la Présidence de la République***